

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
13184

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Convention avec l'association France horizon pour la gestion et la coordination de l'espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE Beauvau).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite à l'évacuation d'immeubles ayant fait l'objet de péril imminent, le Département a souhaité apporter son soutien logistique à la ville de Marseille et à la Préfecture avec la mobilisation d'assistantes de service social au sein de l'EAPE Beauvau.

L'EAPE (espace d'accueil des personnes évacuées) est un dispositif permettant de prendre en charge de façon pluridisciplinaire, sur un site unique, les personnes concernées afin de faciliter leurs démarches et leur accompagnement dans la durée.

Depuis son ouverture, l'EAPE a accueilli plus de 4 000 personnes, soit en moyenne 150 personnes par jour dont certaines reviennent régulièrement pour y trouver réconfort et information. Le Département a d'ailleurs mobilisé au total 14 de ses travailleurs sociaux afin de procéder à l'évaluation sociale d'environ 560 personnes ou ménages.

La ville de Marseille et la Préfecture ont souhaité confier l'organisation de cette gestion à France horizon, association spécialisée dans les modes d'accueil et d'accompagnement.

France horizon aura en charge la gestion et la coordination des quatre pôles de l'EAPE :

- un accueil général en charge de la première orientation, des remises d'attestations d'évacuation, de transmission des arrêtés de péril, de délivrance de titres de transports, du recensement des besoins de première nécessité pouvant être acquis par dons, des informations à communiquer sur les prolongations et changements d'hôtels, de l'espace dédié aux enfants des personnes qui se rendent au sein de l'EAPE... ;
- un pôle accès au droit – assistance juridique chargé du conseil juridique pouvant être exercé auprès des personnes évacuées (propriétaires, locataires...) ;
- un pôle accompagnement social orienté sur l'évaluation des situations, le diagnostic social, le conseil et l'orientation jusqu'à la mise en œuvre de mesures d'actions sociales ;

- un pôle de soutien psychologique dédié à l'accompagnement et l'orientation des personnes affectées par les évacuations ;

Par ailleurs, France horizon s'articulera avec l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA Provence), maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, pour le pôle logement, en charge de l'hébergement et/ou du relogement des personnes évacuées.

Il est précisé que l'évaluation sociale, et le cas échéant, l'instruction des demandes d'aides financières dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale seront réalisées par France horizon, la décision d'octroi continuant de relever du Département.

Le projet global de gestion et de coordination de l'EAPE par France horizon est évalué à hauteur de 1 238 750 €TTC.

La participation financière demandée au Département se porte à 25 % de la somme globale, soit 309 687,50 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL